

## POLITIQUE SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT

BERTHOLD est engagé dans un système de management de la Santé, de la Sécurité et de l'Environnement, conformément au référentiel MASE version 2014, sur l'ensemble de ses activités et ce depuis 15 ans maintenant.

Notre priorité est le respect des bonnes conditions de travail de nos salariés, sous-traitants et intérimaires, tout en étant à l'écoute de nos clients, mais également le respect de l'environnement en réalisant des actions en lien avec le développement durable.

Notre objectif permanent : tendre vers le **ZÉRO ACCIDENT** et garantir un processus durable d'**amélioration continue** de la santé, sécurité et de l'environnement.

Pour cela, l'entreprise a défini des **REGLES D'OR** que chaque salarié, sous-traitant et intérimaire s'engage à respecter : **Alcool et drogue interdit – Protections collectives et individuelles obligatoires – Elingues et accessoires de levage conformes – Savoir être sécurité.**

De nouveaux objectifs d'amélioration sont définis chaque année. Pour les années 2022 et 2023, nos engagements sont :



### SANTÉ

- **Prévenir les addictions** : mise en place de campagnes de tests alcoolémie et stupéfiants dans tous les services
- **COVID 19** : mise en place au cours de l'année d'événements afin de réactiver les liens sociaux



### SÉCURITÉ

- **Zéro accident** : suite au non port d'EPI
- **Bonnes pratiques** : mise en valeur dans la communication interne au moins 4 fois par an
- **Accueil sécurité** : réaliser obligatoirement tous les accueils chantier ainsi que ceux des nouveaux arrivants



### ENVIRONNEMENT

- **Kit anti pollution** : équiper tous les chantiers de kit anti pollution et former le personnel sur leur utilisation
- **Véhicules électriques** : introduire dans le parking automobile de l'entreprise des véhicules électriques



### SYSTÈME

- **Audits terrain** : en réaliser au moins 85 dont 20 audits sous-traitants
- **Causeries** : réalisation de 4 thèmes de causeries groupe et 2 causeries internes
- **Retour d'expérience** : réaliser minimum 3 retours d'expérience par an et par service